

De la fusion dans l'air

Hier à **Aigle**, banquiers et consultants ont présenté aux municipaux chablaisiens les futures exigences en matière de gestion financière des communes.

Les communes n'ont plus qu'à bien tenir leurs finances. A l'invitation de l'UBS Chablais, des membres de la société de consulting KPMG ont en effet présenté hier au château d'Aigle devant les responsables de communes du Chablais valaisan et vaudois les répercussions pour les collectivités des modifications des lois cantonales sur les régimes communaux. Renforcement du contrôle des finances, institution d'un organe de révision obligatoire avec des rapports sur l'évolution de l'endettement et sur l'équilibre financier à terme ou encore planification financière sur quatre ans sont annoncés avec pour objectif une vraie professionnalisation de la gestion de l'argent des citoyens. En cas de gestion insuffisante, les communes pourraient même se faire imposer une fusion par le Grand



Michel Tille, préfet du district d'Aigle, Christian Deladoey, directeur UBS Chablais, Bernard Rufi et Stéphane Haefliger de KPMG.

Conseil tel que le prévoit en première lecture le projet de loi valaisan. Pour les autres cas, les fusions sont encouragées, mais pas contraintes. «*C'est toujours très difficile d'obliger*», explique Armin Haymoz avocat chez KPMG, mais également député dans un canton de Fribourg en avance sur la problématique. «*Par contre, quand on peut encourager une fusion par de l'argent*.» Avec la disparition de quatre-vingts communes en moins de 5 ans, les résultats sont en effet probants dans son canton. Les communes se sont laissé convaincre par des aides financières alléchantes décrétées par le Grand Conseil. «*Les communes ont touché entre 450 et 500 francs par habitant, explique le député fribourgeois. Le financement est assuré à parts égales entre le canton et l'ensemble des communes qui y trouvent également leur compte.*» Pour mettre plus de pression

sur les communes l'offre a été limitée jusqu'à la fin 2004 dans le canton. D'ici à cette date butoir, le nombre de communes fribourgeoises pourrait ainsi passer de quelque 250 à 150 unités. «*Les citoyens ont un peu de peine de voir disparaître le nom de leur commune*, explique encore Armin Haymoz, *mais ils sont cependant prêts à laisser tomber toute une tradition pour bénéficier des prestations professionnelles. D'autre part, il est toujours plus difficile de trouver des candidats pour les exécutifs communaux.*» Quant à la taille critique d'une commune pour être sujette à une fusion, on l'estime généralement inférieure à 1000 habitants. «*Cela devient difficile d'assurer la professionnalisation des services, explique le député fribourgeois, d'autant plus que les cantons tendent à donner davantage de tâches et de responsabilités aux communes.*» **Laurent Favre**